



Règlement général des bénévoles

Bienvenue dans la grande famille des bénévoles de l'APAGI.

Afin que votre engagement bénévole au sein du refuge se déroule dans des conditions optimales de sécurité et d'organisation, voici les règles essentielles à connaître et appliquer.

Gardons tous à l'esprit que les consignes évoquées dans le règlement sont non seulement primordiales pour la sécurité de tous, bénévoles, soigneurs, public et particulièrement pour nos pensionnaires, mais aussi une nécessité pour faciliter leurs adoptions en ne faisant pas prendre de mauvaises habitudes.

Pour se faire, nous vous demandons après lecture et acceptation de le signer et de nous le retourner soit par mail soit directement au bureau.

Conditions générales pour devenir bénévole au sein de l'APAGI :

- Être majeur ou mineur accompagné
- Être adhérent à l'APAGI
- Être à jour des cotisations
- S'engager à suivre la formation pour les nouveaux bénévoles « chien » ou la mise à jour pour les personnes qui sont déjà bénévoles « chien »

Pour les Bénévoles « Chat »

Missions principales :

- Apporter du bien-être, de la sociabilisation et du contact humain.

Règles principales :

- Se présenter à l'accueil.
- Demander l'autorisation aux soigneurs pour aller en chatterie ou en nurserie.
- Ne pas ouvrir les cages/modules des chats sans autorisation.
- Bien se nettoyer les mains avant et après et entre chaque changement de pièces.
- Ne jamais donner à manger aux chats et ne pas les prendre dans les bras sans l'autorisation des soigneurs (certains peuvent être agressifs)
- Veiller à toujours bien refermer les portes de la chatterie ou nurserie

Pour les Bénévoles « Chien »

Missions principales :

- Apporter du bien-être aux chiens.
- Veiller à chaque instant à la sécurité de tous (Chiens, Soigneurs, Bénévoles et Public)
- Accompagner les chiens vers l'adoption en suivant les consignes données à la formation des bénévoles ou par un soigneur au moment d'interagir avec le chien.

Règles principales pour tous :

- **Toujours demander l'accord des soigneurs sur la sortie des chiens**
- Ne pas sortir seul les chiens des boxes les premières fois.
- Ne jamais sortir les chiens par l'intérieur des boxes sauf sur demande express des soigneuses !
- Se faire conseiller par les soigneurs sur le chien à sortir si vous êtes accompagnés d'enfants.
- Ne pas stationner avec ou sans chien dans l'enceinte du refuge à proximité ou devant les boxes.
- Avoir son téléphone portable sur soi et allumé afin de pouvoir appeler le refuge ou être appelé en cas de besoin. Merci de limiter vos appels au strict minimum afin de rester en connexion et en vigilance avec le chien afin de profiter ensemble de la balade.
- Consulter et remplir le tableau et le cahier de suivi des sorties des chiens **avant** de sortir un chien.
- Lire attentivement les pancartes affichées sur les boxes.
- Se limiter à des sorties de 30mn maximum :
 - C'est le temps minimum pour le bien être du chien
 - Temps d'attente jugé acceptable pour un éventuel adoptant
 - Pour permettre à un maximum de chiens de sortir en balade.
- **La formation des bénévoles est primordiale pour la sécurité de tous :**
 - Pour les nouveaux bénévoles (au préalable de toute sortie) : s'engager à suivre la formation obligatoire « bénévole chien ».
 - Pour les anciens bénévoles : s'engager à suivre une mise à jour de la formation des bénévoles à réaliser dans les plus brefs délais.
- Dans l'enceinte du refuge et sur le parking, il est demandé dans la mesure du possible de ramasser toute déjection causée par le chien. (Matériel à demander au personnel du refuge)

Règles principales pour les mineurs :

- Les mineurs doivent toujours être accompagnés et sous la stricte surveillance de l'adulte responsable.
- Il est interdit de pénétrer dans les bâtiments et les boxes des chiens.
- De tenir seuls les laisses, mais il y a la possibilité de partir avec deux laisses (une pour l'adulte et une pour le mineur)

Les codes sur le tableau ou les boxes des chiens :

- **(Q)** chien en quarantaine à ne pas sortir.
- **(I)** chiens à fort tempérament ou très craintifs : ne pas sortir sans autorisation des soigneurs
- **(V)** chien qui a une consultation avec le vétérinaire
- **(P)** chien en parc
- **(B)** chien en balade
- **(X)** pas de balade pour le chien

Les laisses autorisées :

- Laisse classique d'une longueur maximale de 2 m.
- Laisse 3 points d'une longueur maximale de 2 m.
- Laisse ventrale (mais pas élastique) d'une longueur maximale de 2 m.
- Utiliser de préférence les laisses « trois points » mises à disposition sur les boxes

Les laisses interdites :

- Longes et laisse à rallonge « fabrication maison »
- Laisse lasso sauf personnes agréées.

La sortie des boxes :

- Aucun croisement de chiens n'est autorisé dans les parties étroites dans l'enceinte du refuge en donnant la priorité à celui qui sort.
- Sortir les chiens tenus en laisse courte.
- Ne pas stagner avec un chien dans l'enceinte du refuge, ne faire que traverser.
- Si le chien a une collerette, voir avec un soigneur.
- Ne pas téléphoner dans l'enceinte du refuge avec un chien en laisse.

Pendant la balade :

- Ne pas laisser les chiens entrer en contact entre eux ainsi qu'avec toute personne.
- Le chien doit **TOUJOURS** rester attaché en laisse !!!
- **Ne pas modifier le réglage du collier d'un chien sans l'accord express d'une soigneuse.**
- Ne pas donner de nourriture ni de friandise sauf autorisation.
- Ne pas laisser le chien vous sauter dessus, mordre la laisse, vous mordiller. Si vous rencontrez ce genre de problème, merci de le signaler aux soigneurs, ou aux responsables de la formation.
- Ne pas laisser les chiens manger quoi que ce soit (papiers, maïs, excréments, etc.) dans la limite de votre sécurité bien sûr.
- Eviter de laisser les chiens gratter la terre, car il y a un risque d'attraper la teigne.
- Féliciter les chiots dès qu'ils font leurs besoins en dehors du box.
- Lieux interdits :
 - L'étang derrière l'aérodrome
 - La piste de l'aérodrome
 - La baignade dans l'Isère est strictement interdite
 - Les champs cultivés et les noyers par respect du travail des agriculteurs. (Sous peine de se retrouver avec une plainte des agriculteurs)

- Balade pendant l'été avec fortes chaleurs :
 - Si la température est très élevée, proposer au chien de mettre ses pattes dans la piscine au départ et au retour de la balade, raccourcissez la distance de la balade et éviter les efforts violents (ne pas les faire courir) ainsi que le goudron qui par endroit peut fondre et brûler les coussinets.
 - **Un coup de chaleur peut être mortel pour un animal !!!**
- Balade pendant l'automne/l'hiver avec de fortes précipitations :
 - Si le chien est mouillé, il faut dans la mesure du possible le sécher avec les serviettes prévues à cet effet. Cependant, avant de sécher un chien demander toujours aux soigneurs si vous pouvez le faire sans aide, car certains chiens ne supportent pas être manipulés !

A la fin de la balade :

- Ne pas laisser les chiens ramener dans son box un bâton.
- Ranger le matériel comme laisses ou accessoires de toilettage utilisés

Signes de mauvaise santé ou de problèmes comportementaux des chiens :

- Signaler aux soigneurs toute situation jugée anormale sur le plan sanitaire ou comportemental à travers le cahier des sorties.
- Votre vigilance et votre implication sont précieuses et nécessaires pour garantir la santé et la sécurité du chien dont vous avez la responsabilité durant cette balade.

Parc de détente :

- Pour entrer ou interagir avec un chien dans un parc, il faut toujours avoir l'autorisation des soigneurs même si nous sommes habilités à promener ce chien.
- Pour les chiens sous restriction, les personnes autorisées le sont pour les promenades et les parcs.

Tout manquement à ces règles pourra entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'APAGI.

Merci d'aider tous nos pensionnaires à traverser cette période de leur vie si traumatisante et n'hésitez pas à nous contacter pour d'autres renseignements/conseils complémentaires.

Signature du bénévole

Le Conseil d'Administration de l'APAGI